

Sommaire

- 2 Agenda – Édito
 - 4 Restauration Ferroviaire
 - 5 Assignations au tribunal
 - 6 Convention Collective du Ferroviaire : des négociations au point mort !
 - 7 Actualité
 - 8 Écho CSE : TER Hauts-de-France
 - 9 Formation FO élus CSE
 - 10 Interfédérale ou pas ?
 - 11 Échos confédéraux
 - 12 Congrès Extra FO Cheminots
- Encart :** Spécial Retraites

Convention Collective de la Restauration Ferroviaire...



...CHEMINOT
PAS CANTINIER !

AGENDA

Juin - Juillet 2019

25 juin

Conseil National FO Cheminots

26 juin

Négociation Convention Collective (CMPN)

04 juillet

Bureau Fédéral

05 juillet

Bilatérale Direction du GPF

09 juillet

Réunion Zone géographique Atlantique

10 juillet

- Réunion Zone géographique Nord-Est Normandie
- Négociation Convention Collective (CMPN)

11 juillet

Réunion Zone géographique Sud-Est

12 juillet

Réunion Zone géographique IDF

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
68, rue Stephenson - 75018 Paris
C.P.A.P. 1119 S 07394
Tél. : 01 55 26 94 00
Fax. : 01 55 26 94 01
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : François Grasa
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
68, rue Stephenson - 75018 Paris
Tél. : 01 55 26 94 00
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries

 PEFC 10-31-1087 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Cet éditorial sera le dernier que je signerai en tant que Secrétaire Général de la fédération. Comme mes prédécesseurs j'aurai eu la chance et l'honneur d'être à la tête d'une belle fédération où les militants, les adhérents m'auront beaucoup apporté, qu'ils en soient tous remerciés.

Nous devons préserver collectivement cette magnifique maison où la fraternité se conjugue avec Liberté et Indépendance.

Bien entendu je reste au service de notre Organisation, la CGT Force Ouvrière, là où les camarades le jugeront utile.

François Grasa

Le re

Force Ouvrière s'est constituée dans l'adversité, nous n'avons pas cherché le confort et la facilité, mais la liberté et l'indépendance sont à ce prix.

Guidés par la charte d'Amiens, sans aucun fil à la patte, nos aînés nous ont montré la voie. La charte d'Amiens acte la fondation de l'indépendance syndicale vis à vis des gouvernements, des partis, des églises.

De tous temps, l'ADN de notre Organisation Syndicale a été le respect du mandat. Et cela s'applique à tous, quel que soit notre fonction dans celle-ci.

Ce respect du mandat s'applique donc à tous, en tant qu'élu du personnel ou militant de la CGT Force Ouvrière.

Notre fédération en est le parfait exemple, à plusieurs reprises nous avons dû faire face à des attaques en bonnes et dues formes qui n'avaient comme seul but que de dénaturer l'Organisation Syndicale au service des cheminots.

En 1996-1997 lorsque certains, en interne, ont tenté de faire passer leurs intérêts personnels et ceux du Gouvernement de l'époque avant l'intérêt des cheminots, ils en ont été pour leurs frais, et ont dû vaquer vers d'autres horizons. A l'époque, violant le mandat de l'Organisation ils applaudissaient le Gouvernement qui décidait de créer RFF. Ils approuvaient la première grande dislocation de la SNCF, qui de fait, revenait sur la nationalisation de 1938, la SNCF « une et indivisible » se voyait perdre son unicité, perdant une partie de l'Infra (RFF).

En 2017, bis repetita, faisant fi des résolutions du Congrès d'Agde ou de Conseils Nationaux, quelques « aventuriers » ont voulu imposer aux militants une ligne plus molle. Ils choisirent une périodes charnière, entre deux lois de contres réformes ferroviaires, 2014 et 2018. Mal leur en pris, la fédération avec ses militants et adhérents fit bloc et isola ces derniers ne



Respect du mandat

leur laissant comme seule issue que de rejoindre le camp des contre-réformistes, des liquidateurs, alors que nous sortions à peine de la contre-réforme de 2014, synonyme d'explosion de la Société Nationale en trois EPIC (SNCF, Réseau et Mobilités) et allions être confrontés à celle de 2018 synonyme de la transformation des EPIC en Sociétés Anonymes, de la fin programmée du statut pour les nouveaux embauchés, du transfert obligatoire pour les personnels, des filialisations du Fret et de Gares & Connexions, fermetures de lignes et de dessertes TGV...

Le respect du mandat, c'est aussi caractériser par ce qui a été imposé aux cheminots avec « la nouvelle forme d'action », les grèves dites perlées ou le deux sur cinq, alors que pour FO Cheminots la situation imposait une grève totale, une grève pour gagner, comme en 1995 !

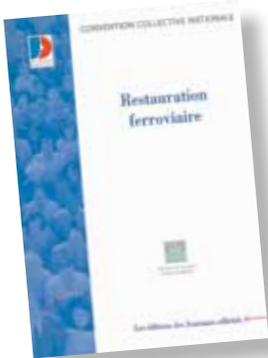
Jamais nous n'avons connu un tel acharnement pour démanteler la SNCF !

C'est dans ces moments, dans l'adversité, que la vitalité d'une Organisation Syndicale se mesure. Les camarades l'ont fait en 1996 et en 2017, nul doute que ceux qui seront aux responsabilités et seront élus lors de notre prochain Conseil National du 25 juin 2019, continueront sur cette voie tracée, la voie de la liberté et de l'indépendance !

Ils auront à cœur le respect du mandat !

**Vive la CGT Force Ouvrière,
vive la fédération FO des cheminots !**

*François GRASA
Secrétaire Général*



La Convention Collective Nationale de la Restauration Ferroviaire ...

Cheminot pas cantinier !

En 1995, la SNCF a décidé de se désengager de la présidence du Groupement des Employeurs de la Restauration Ferroviaire (GERF). Depuis cette date, aucun des dirigeants des sociétés de cette restauration n'a voulu reprendre cette présidence.

Notre Union FO de la restauration ferroviaire a sollicité, à maintes reprises, les différents restaurateurs successifs ainsi que les ministères du travail et des transports pour créer un syndicat patronal, encore à ce jour aucune réponse positive !

Comme le syndicat patronal n'existe plus, nous ne pouvons avoir l'espace d'une négociation sur notre convention collective.

Aujourd'hui, les 3000 salariés de la restauration ferroviaire sont victimes de la réduction des branches professionnelles suite à la loi El Khomri. Notre Convention Collective Nationale de la Restauration Ferroviaire (CCNRF) risque d'être intégrée à celle de la restauration de collectivités alors que notre métier n'a rien à voir avec cette dernière.

Le 07 avril 2019, un avis relatif à la fusion de champs conventionnels a été publié au journal officiel précisant que la Ministre du travail envisage de prendre un arrêté tendant à fusionner notre convention collective avec celle des entreprises de restauration de collectivités. Les Organisations Syndicales avaient 15 jours pour faire connaître leurs observations et donner avis sur cette fusion.

La Fédération FO Cheminots, par la voix de son secrétaire général François GRASA, a marqué son opposition sur cette fusion dans un courrier à la Ministre du travail le 15 avril 2019. La restauration ferroviaire est une activité entièrement liée au transport ferroviaire. Les conditions de travail et de vie des personnels, tant roulants que logistiques, sont entièrement liées à l'exploitation du réseau ferroviaire, leur activité dépendant entièrement des plans de circulation des trains. Ces personnels sont d'ailleurs soumis, pour ce qui concerne leur temps de travail, à un décret du ministère des transports : décret 73-1008, modifié en 2003 (décret 2003-849) puis en 2006 (décret 2006-1336).



Les 24 et 25 avril 2019, l'intersyndicale FO-CGT-CFDT-SUD a lancé un appel à la grève sur l'ensemble de la restauration ferroviaire avec un rassemblement devant la Direction Générale du Travail, lors de la réunion qui devait avoir lieu ce jour-là, à 15h00 pour décider de l'affectation de notre convention collective. **Plus de 80% des salariés étaient en grève et 400 salariés ont manifesté devant la direction générale du travail.** L'intersyndicale a été reçue par les représentants de la Direction Générale du Travail (DGT) pour nous donner une explication de sa décision. Nous avons manifesté notre désapprobation sur cette décision qui ne tient pas compte des conditions de travail et de vie des salariés. Nos métiers sont liés à la SNCF, à sa politique commerciale et de sécurité.

Les représentants de la DGT nous ont appris que le Directeur Général de Newrest Wagons-Lits avait demandé notre rattachement à la convention collective de la restauration de collectivités. Alors qu'il nous a toujours dit qu'il n'interviendrait pas et qu'il appliquerait la décision de la DGT.

Lors de cette entrevue, nous avons obtenu le report de 2 mois de cette décision.

Les différentes sociétés de la restauration ferroviaire, dont la plus grosse Newrest Wagons-Lits, ne veulent pas se rassembler en organisation patronale et demandent notre rattachement à la convention collective de restauration de collectivités.

Les Organisations Syndicales de la restauration ferroviaire, dont Force Ouvrière, demandent que notre convention collective nationale soit rattachée à la convention collective du ferroviaire en cours de négociation, mais l'Union des Transports Publics (UTP), dont fait partie la SNCF, n'est pas favorable à notre rattachement.



En l'absence de réponse positive du patronat (UTP) sur le futur des salariés de la restauration ferroviaire, ce sera à la Direction Générale du Travail qui devra trancher.

Alors nous ne lâchons pas nos revendications et nous exigeons plus que jamais au rattachement de la CCN du Ferroviaire !

Jean-Marc STAUB
Secrétaire Général de l'Union FO
de la Restauration Ferroviaire



C'est tombé un 1^{er} avril...

Par deux requêtes, en date du 25 janvier 2019 et du 11 février 2019, SNCF Mobilités a saisi le Tribunal d'Instance de Paris pour qu'il annule les désignations des délégués syndicaux FO Cheminots sur le CSE HBK de l'Union Régionale de Paris Nord.

Le jugement est tombé le 01 avril 2019 et ce n'est pas un poisson...



« Déboute SNCF Mobilités de sa demande d'annulation de la désignation par l'UR FO, au sein de l'établissement du CSE HBK de SNCF Mobilités par courriels des 9 et 28 janvier 2019, de 44 délégués syndicaux FO... »



*Georges Ufarte
Secrétaire Régional
FO Paris-Nord*

FO Cheminots assigne la SNCF via ses 3 ÉPIC... VT, congés le point sur les procédures.



(Après les démarches prud'homales victorieuses sur le nombre de congés dus aux agents à temps partiel, ainsi que sur les congés supplémentaires pour enfant à charge, devant la surdité de la direction de la SNCF qui conteste encore les jugements et refuse de régulariser ses procédures, la fédération FO des Cheminots assignent les trois ÉPIC devant les tribunaux.

Rappelons ce qu'implique les conclusions des tribunaux prud'homaux qui ont tranché :



En cas de maladie, les congés de l'agent doivent être intégralement reportés après son retour dans l'entreprise. L'agent a droit à ses 28 jours de congés par année, malade ou pas, ces jours sont acquis.



L'ensemble des VT d'un agent à temps partiel doivent être accordés avant le 31 décembre, aucun report sur l'année suivante n'est permis.



Les agents à temps partiel ont droit au même nombre de congés que les agents à temps plein, seule la rémunération peut être proratisée.

Les agents ont droit à des congés supplémentaires pour enfant à charge (2 jours par enfant dans la limite des 28 jours réglementaires). Cela peut notamment s'avérer utile en cas de redressement de congés pour fait de grève par exemple.

La fédération FO Cheminots met tout en œuvre pour faire respecter les droits des agents.

Rapprochez-vous des militants FO pour faire valoir vos droits !



La Convention Collective du ferroviaire... des négociations au point mort !

Alors que la Loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire impose, sous la menace de décrets et d'ordonnances, de conclure les négociations avant la fin du mois de décembre 2019, et impose également un certain nombre de thèmes de négociation supplémentaires, le Patronat du ferroviaire (UTP) persiste dans son autisme, refusant d'entendre les Organisations Syndicales représentant la majorité des salariés de la branche. Au contraire de cela, l'UTP continue de chercher de petits arrangements bon marché avec les Organisations Syndicales conciliantes (UNSA et CFTD).

Le tout se déroulant sur un rythme plus que ralenti. C'est dire à quel point un échec éventuel des négociations ne perturbe pas le Patronat du ferroviaire : ils savent qu'ils ont peu à craindre des décisions gouvernementales sur les thèmes de la négociation.

A l'heure actuelle, le sujet « classification et rémunération » est toujours sur la table et on voit mal une issue positive possible à cette discussion de sourds. Le Patronat est arcbuté sur la volonté de définir le plus petit nombre possible de métiers et de filières pour permettre la plus grande polyvalence possible. Quant à la rémunération, aucune proposition n'est encore sur la table, mais on a déjà compris que la volonté patronale en la matière est minimaliste. **Le Patronat affirme que son but est de définir des rémunérations plancher pour mieux laisser place aux négociations d'entreprises !**



FO Cheminots ne cesse de répéter dans ces discussions que le chemin de fer ne part pas d'une page blanche : les réglementations et l'organisation de l'entreprise historique se sont bâties au fil de l'histoire du transport ferroviaire. Pour FO toute discussion sérieuse doit partir de l'existant et prendre comme base de départ ce qui existe dans une entreprise historique qui, il n'y a pas si longtemps, représentait la totalité du transport ferroviaire en France.

Au-delà de ce thème de négociation, il faudrait aboutir avant la fin de l'année sur des sujets aussi importants que la prévoyance, le droit syndical, les garanties sociales autres que celles prévues par la loi, ce qui intègre des points aussi importants que les facilités de circulation, l'accès aux cabinets médicaux, le droit au logement, les parcours professionnels, etc...

En refusant de prendre pour base de discussion le fonctionnement de l'entreprise historique, en choisissant de partir d'une page blanche, le Patronat ralentit les négociations et joue clairement aux apprentis sorciers. Le risque est grand qu'à la date d'ouverture à la concurrence et d'arrêt du recrutement au Statut il n'y ait aucune convention collective en vigueur dans la branche, laissant grande ouverte la porte pour une concurrence basée encore plus fortement sur le moins-disant social. Mais n'est-ce pas là la volonté du patronat du ferroviaire ? ...



Halte à l'hypocrisie madame la Ministre !



Élisabeth Borne : « Je ne veux plus que des lignes ferment » ...

A FO Cheminots nous avons une solution : « Abrogation des contre-réformes de 2018 et 2014 ! »

L'hypocrisie n'a visiblement aucune limite. Depuis la publication du rapport Spinetta, qui a servi de base idéologique à l'écriture de la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire, les choix du Gouvernement pour les « petites lignes » sont clairement affichés.



Depuis le début il est affirmé qu'il faut étudier la pertinence socio-économique du maintien des petites lignes, en clair leur rentabilité.

C'est d'ailleurs encore ce que dit Mme la Ministre qui, après avoir affirmé qu'elle ne voulait plus de fermeture de ligne, rappelle qu'elle demande des études et des solutions au cas par cas, le tout dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée largement insuffisante (1,5 milliard d'euros).

On sait parfaitement quelles seront les solutions trouvées dans ce cadre, et le « cas par cas » deviendra du systématique : les dessertes en trains jugées « non rentables » seront fermées et remplacées aux mieux par des dessertes en bus !

Halte à l'hypocrisie ! La solution est connue de tous : c'est un choix politique, celui d'un véritable service public avec un véritable aménagement du territoire, quelles que soient les conditions de rentabilité économiques.

Auto-train ou auto-camion ?



En date du 10 avril le journal « Le Parisien Eco » annonce que le service auto-train sera bientôt supprimé.

En deux ans, on est passé de treize gares auto-train à seulement six et l'objectif serait de supprimer tout simplement ce service. Il est donc normal que le nombre de voitures transportées soit passé de 62 000 à 33 500 durant la même période.

Le maillage qui existait par le passé tant sur l'axe Méditerranéen que sur l'Atlantique permettait à nombre d'usagers de pouvoir utiliser ce produit.

80% de perte de ses « clients » en 30 ans mais cela est à mettre en corrélation avec la mort des trains de nuit et donc les TAC « Trains Auto-Couchette ».



La SNCF n'étant pas à une ineptie près, elle vous oriente vers les services d'une Start-Up concurrente à savoir Expedicar.com qui vous proposera d'acheminer votre voiture par un conducteur particulier, un professionnel, ou en camion.

Vive la transition écologique !

En cette période d'exposition Toutankhamon,



la SNCF se met au « Toutencamion... »

Commémoration du 08 mai 1945



Comme tous les ans la fédération FO Cheminots a tenu à honorer la mémoire des cheminots morts pour la France pendant la deuxième guerre mondiale.

Une délégation FO a donc participé à cette cérémonie en Gare de Lyon le 10 mai dernier en présence d'anciens combattants, d'associations, de la SNCF représentée notamment par Guillaume Pépy ainsi que de divers élus des mairies avoisinantes.



Retraites : **FO** dit STOP !

Depuis plus d'un an le gouvernement, via le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a ouvert une concertation sur la réforme des retraites annoncée par le président de la République.

FO, fidèle à sa tradition, n'a pas laissé la chaise vide et n'a jamais confondu concertation et négociation. Elle a porté, à chaque instant, ses analyses, positions et revendications.

Cette réforme pourrait mettre en cause l'ensemble de notre système de retraites et ses régimes.

Dès la première réunion, notre organisation a fait connaître qu'elle entendait défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le Code des pensions civiles et militaires de retraite.

FO s'est exprimée, dès l'origine, contre un régime universel par points remettant en cause les régimes particuliers, le calcul des droits à pension sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour celles et ceux qui en auront les moyens.

FO a aussi indiqué qu'elle s'opposait à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, que ce soit par report de l'âge légal ou allongement de la durée d'activité.

Encore une fois, FO le dit : nous ne voulons pas de cette réforme systémique. Nous revendiquons le maintien de l'ensemble des régimes et dispositions qu'ils contiennent.

**Pour FO, la retraite n'est pas
une prestation d'assistance mais
un droit que se sont constitué les
travailleurs tout au long de leur carrière.**

Un régime universel ?

Les réformes successives, notamment en 2008, conduisent d'ores et déjà à aligner les durées d'activité dans les différents régimes.

En 2023, il faudra 42 ans d'activité salariée pour tous. Si les âges de départ anticipés sont toujours possibles selon les régimes, cela sera de plus en plus théorique car le niveau de la pension sera amputé en fonction des années manquantes.

Un régime universel signifierait la fin des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires. C'est la remise en cause de leurs acquis, qui reconnaissent les spécificités des situations, qu'elles soient du public comme du privé.

Le régime universel est en lien direct avec la remise en question du Statut général, des statuts particuliers et les attaques contre la Fonction publique.

Un régime universel par points ?

Avec un système à points, où chacun acquiert des points en fonction de sa capacité à cotiser tout au long de sa carrière, le régime tend de fait à une forme d'individualisation des droits au détriment de ceux essentiellement fondés sur des règles collectives et en défaveur des plus précaires.

Aujourd'hui, le taux de remplacement (le rapport entre le dernier salaire et la première pension de retraite) tourne pour les salariés autour de 75% que ce soit dans le privé ou dans le public.

Avec un calcul sur l'ensemble de la carrière et non les meilleures années, ce taux de remplacement baisserait immanquablement et pour certains dans de fortes proportions avec un taux de 55% parfois...

L'objectif de la réforme s'inscrit dans celui de la baisse du déficit public. Ainsi, la loi de programmation des finances publiques vise à réduire les dépenses sociales de 30 milliards entre 2018 et 2022 pour compenser le déficit de l'Etat. Les branches vieillesse et famille devront contribuer à la réduction des dépenses.

Comment, dans ces conditions, maintenir les retraites à hauteur, a minima, de 14 points du PIB actuels ?

1 euro cotisé ouvre les mêmes droits : une fake news !

Le slogan est déjà caduc puisque différentes professions (indépendants, exploitants agricoles) cotiseraient différemment.

De plus, les salariés exclus du marché du travail avant 62 ans ne pourraient faire autrement que de prendre leur retraite dès cet âge, avec des pensions réduites, finançant de fait les majorations de pensions des personnes qui pourraient ou voudraient rester dans l'emploi au-delà.

Les droits contenus dans les régimes actuels et les mécanismes de solidarité pour les périodes de chômage, maladie, charges d'enfants etc, n'existeraient plus et seraient remplacés par des aides sociales.

Le slogan politique du 1€ cotisé donnant les mêmes droits est de fait une tromperie. Le système projeté est totalement inégalitaire et porteur d'injustice sociale.

La retraite est un droit, pas une libéralité accordée aux anciens par les actifs.

L'étatisation du système

Actuellement, les salariés du privé cotisent à l'AGIRC ARRCO, caisse de retraite complémentaire gérée par les organisations syndicales et patronales et qui sert à payer les retraites complémentaires.

Demain, le système universel absorberait le régime complémentaire et ses réserves dans le budget de l'Etat, seul gestionnaire, qui aura toute latitude quant à son utilisation !

Quel âge de départ ?

Le système par points donnerait plus de liberté dans le choix de la date de départ ?

D'ores et déjà, pour celles et ceux qui le peuvent et le veulent, il faut travailler plus longtemps pour pallier la décote (manque de trimestres) ou bénéficier d'une surcote (augmenter le montant de sa retraite).

Le projet de réforme, même s'il maintenait un âge légal d'ouverture des droits (62 ans depuis la « réforme » de 2010), instaurerait en fait un âge minimum pour une pension minimale.

Dans tous les cas, l'âge légal devient un leurre, si la pension servie à ce moment ne permet pas de « boucler les fins de mois » ...

Le montant des retraites ?

Aujourd'hui, notre système fonctionne par répartition : les cotisations du moment financent les retraites du moment et ouvrent des droits et des garanties pour le futur.

C'est un système contributif et solidaire intergénérationnel qui maintient le lien entre actifs et retraités. Pour le privé il est fondé sur le régime de base et le régime complémentaire (Agirc Arrco).

Le régime de base actuel calcule les retraites sur les 25 meilleures années pour le privé. Les pensions pour le public sont calculées sur les 6 derniers mois.

Le régime par points demeure par répartition mais le calcul des droits sera évalué sur toute la carrière, tant pour le privé que pour le public. Chacun « achètera » des points en fonction de sa cotisation tout au long de sa carrière.

Ce ne seront donc plus les 25 meilleures années qui fonderont le niveau de la pension mais seront incluses les moins bonnes, ou les 17 ou 18 « pires » années intégrant les aléas de la vie et les accidents de carrière : les périodes de chômage, de maternité, de temps partiels, petits boulots, périodes de formation, en excluant les années d'études.

Avec un tel système, le risque est grand d'une baisse mécanique du montant des retraites et pensions, pouvant aller selon certaines estimations et certains scénarios jusqu'à 30% !

62 ans ?

D'ores et déjà avec une durée de 42 ans de cotisation il est en réalité difficile de bénéficier du taux plein à 62 ans.

Mais, en outre, beaucoup de salariés du privé ne sont plus sur le marché du travail au moment de liquider leur retraite étant soit en invalidité, soit au chômage, ou encore assujettis à l'ASS, par exemple.

Eux n'auront pas d'autre choix qu'une pension a minima.

Les aléas de carrière

Exemple concret des effets du projet de réforme : un couple a un deuxième enfant. Il choisit, par économie, que le conjoint qui gagne le moins passe à 80% pendant 3 ans. Aujourd'hui, ce choix n'a pas d'impact sur le nombre de trimestres cotisés. Dans un régime par points, le conjoint ne retrouvera jamais les 20% de points qu'il n'a pas « achetés » lorsqu'il fera valoir ses droits à retraite.

A combien le point ?

Dans un système par points, il n'y a aucune garantie du montant de la pension. La seule certitude que peuvent avoir les cotisants, c'est le nombre de points acquis au cours de la carrière, mais en aucun cas ce nombre de points ne peut garantir le niveau de la future pension.

Ce système prendra en compte le contexte économique, voire politique qui pourrait faire varier la valeur du point.

Le montant de la pension ne serait connu qu'au moment du départ en retraite, **le système n'apporte aucune certitude sur le maintien du niveau des retraites**. Il reviendra à chacun en fonction de la valeur du point, qui pourra varier d'une période à l'autre, de choisir entre le montant de la pension et son âge de départ, s'il est encore en activité !



FO réaffirme son attachement à la solidarité fondée sur la cotisation et le paritarisme de gestion.

Femmes, la double peine

Les femmes ont les carrières les plus heurtées avec des moyennes de salaire plus basses. Elles sont surreprésentées dans les travailleurs à temps partiel, trop souvent subi.

Avec un système par point, c'est l'intégralité de la carrière qui pèse. Toutes les périodes creuses diminueront la pension au final, qui est déjà inférieure de 27% à celle des hommes, y compris en faisant jouer les solidarités, telle que la pension de réversion, puisque les femmes en sont bénéficiaires à 93%...

Supprimer la pension de réversion ou la soumettre à conditions de ressources ferait plonger plus de la moitié des femmes veuves dans la précarité et sous le seuil de pauvreté.

Les pensions de réversion

Les retraités actuels ne seraient pas concernés par la réforme, quid de la réversion ?

Le droit à réversion est fonction de la date de décès du retraité.

Faire croire que ce droit pourrait être différent en fonction de la date de départ en retraite (avant ou après application de la réforme) est une mystification !

Le conjoint survivant d'un décédé après 2025 n'aurait pas donc les mêmes droits que celui dont l'époux est décédé avant.

Le principe constitutionnel d'égalité de droit pour une même situation (veuvage) ne pouvant être remis en cause, laisser penser que la réforme pourrait s'en affranchir est une tromperie.

De plus, en conditionnant l'ouverture des droits aux ressources, le projet écarte de nombreux bénéficiaires et baisse de fait leurs revenus et leur niveau de vie.

C'est un nivellement par le bas.

Avec FO je revendique :

- le maintien des régimes existants, avec leurs dispositifs de solidarité et leurs droits dérivés (pensions de réversion, d'orphelin, etc);**
- le maintien des statuts;**
- le refus d'un régime unique en points.**

Plus FOrts, ensemble !

Attaques contre les acquis des salariés ...

Aujourd'hui EDF/GDF, demain la SNCF ?



Nos camarades de l'Énergie sont sous les feux des projecteurs gouvernementaux pour un seul et unique but revenir sur leurs acquis dont leur facture d'énergie.

Le ministre de l'économie s'est exprimé de la sorte :

« Tous les ans, la Cour des Comptes dénonce qu'à EDF, les salariés ne paient que 10% du prix de l'électricité. Peut-être que le PDG d'EDF pourrait changer cela ? »

En clair c'est haro sur leurs acquis !

Et nous ne pouvons que faire le parallèle entre nos (ex) entreprises publiques ; en effet les attaques ont été souvent concomitantes : la création de RTE (Réseau Transport d'Électricité) pour EDF en 2000 faisant un copié/collé de celle de RFF (Réseau Ferré de France) pour la SNCF en 1997.

Notre question est donc tout à fait légitime : **Quel avenir pour les facilités de circulations ?**

Si l'on rogne sur les acquis de nos camarades de l'Énergie qu'est ce qui les empêchera d'en faire de même pour les cheminots, d'autant que l'ouverture à la concurrence généralisée dès janvier 2020 va bouleverser l'ensemble du système ferroviaire avec l'arrivée des nouveaux entrants.

Démanteler les services publics, rogner les acquis des salariés, n'a jamais bénéficié aux usagers devenus clients.

La défense des facilités des circulations (élément important de notre contrat de travail) doit être au cœur de nos revendications.

Pas touche aux facilités de circulations !

Telle est la revendication de la fédération FO Cheminots

CSE TER Hauts de France Projet Service Annuel 2020...

Rejet massif des cheminots de tous les services !



Depuis le début de l'année 2019 et la mise en place de l'instance unique CSE, censée remplacer les ex CE, DP et CHSCT, les craintes nées de la réforme ferroviaire de 2014 et des ordonnances Macron se concrétisent : le CSE est pour la Direction la chambre d'enregistrement de la destruction de la SNCF en Hauts-de-France. Déjà une dizaine de dossiers de restructurations/destructions d'Établissements touchant tous les métiers, toutes les qualifications sur toute la Région :

- Restructurations des COP et STF
- Création d'une UP TGV
- Rattachement de l'UO wagon du technicentre à la Direction du Matériel
- Projet d'évolution de la procédure de départ des trains
- Réorganisations de la gare de Lille Flandres, de l'ERC Nord-Pas-De-Calais, de la LAF de Creil
- ...

A quoi s'ajoute dans le cadre du fameux SA 2020 :

- Les fermetures des résidences ASCT de Tergnier et de Boulogne-sur-Mer tout comme pour cette dernière de son annexe Traction
- Refonte totale de nombreux roulements, des tableaux de service et des charges de travail des cheminots
- L'annonce pour un grand nombre d'une baisse de rémunération...

Pour les cheminots de la Région, la coupe est pleine ! Soutenu par l'intersyndicale CGT/SUD/FO/UNSA/CFDT envahissement du CSE le 16 mai dernier par des dizaines d'agents pour interpeller les responsables de ce carnage !

Le 23 mai, c'est plus d'une centaine d'agents cette fois ! Impossible de déterminer le chiffre exact, la salle est pleine et de nombreux agents doivent rester dans le couloir !



Face à ces cheminots qui expriment leur colère, de façon parfois poignante quand ils parlent de leur souffrance au travail, le vernis de la novlangue managériale saute et l'évidence apparaît : **cette Direction est là pour détruire 80 ans d'histoire industrielle à la SNCF, 80 ans de progrès techniques et réglementaires : ce sont des fossoyeurs !**

Pour autant, les cheminots présents ne désarment pas, une contrôleuse qui prévient la Direction : « On se battra jusqu'en Décembre pour sauver notre résidence ! ». D'autres n'hésitent pas à qualifier les représentants de la Direction de « Tueurs en série ! » ou les invite à « Baisser leurs salaires s'il faut faire des économies ! ».

Le combat est loin d'être terminé et le rendez-vous est déjà pris pour une journée de grève intersyndicale et une interpellation de l'Autorité Organisatrice, le Conseil Régional des Hauts-de-France, le 27 Mai : les politiques aussi vont devoir s'expliquer, eux qui n'ont que le mot **concurrence** à la bouche !

Loïc Ferté
Région FO Amiens

1^{ère} formation élus CSE à la confédération, 100% cheminots, 100% militants !

Témoignages de quatre camarades stagiaires ...



Christine Dedisse
région FO Amiens

Que t'as apporté cette formation ?

CD : Quand j'ai reçu le programme de la formation je m'étais dit que ça allait être une semaine bourrage de

crâne, et finalement c'était très enrichissant.

Moi qui n'avais fait que du CHSCT, cette formation m'a permis d'en apprendre davantage sur des sujets que je ne connaissais pas comme, par exemple, les bilans économiques. La venue d'un expert-comptable a été bénéfique et, même si cela ne m'a toujours pas réconcilié avec les chiffres, elle m'a permis d'y voir plus clair. Cette journée a été la plus intense pour ma part.

Quel a été, pour toi, le moment fort du stage ?

CD : Cette formation permet aussi de rencontrer des camarades d'autres régions et d'autres services, et de voir les difficultés de chacun dans nos CSE respectifs.

J'ai passé une super semaine, avec un formateur au top qui expliquait vraiment bien et avec qui la semaine a passé très vite. Il n'y a plus qu'à mettre en pratique maintenant.



Mathieu Rauscher
région FO Strasbourg

Que t'as apporté cette formation ?

MR : Cette formation m'a permis de combler beaucoup de lacunes notamment sur les procédures sur

les droits d'alerte. Elle m'a aussi montré tous les leviers qu'un élu a à sa disposition. Les intervenants étaient très explicites et les sujets traités étaient clairs et concrets.

Quel a été, pour toi, le moment fort du stage ?

MR : Cela a été sans nul doute la rencontre avec mes camarades élus et nos échanges sur nos différents chantiers. Ces échanges sont toujours très riches et permettent de voir les soucis et les contraintes des uns et des autres. Si cette formation a été pour moi si intéressante c'est essentiellement grâce au formateur. Youcef est une vraie belle personne, un grand merci à lui.



Caroline Glize
région FO Bordeaux

Que t'as apporté cette formation ?

CG : La formation des nouveaux élus CSE dispensée par la Confédéra-

tion m'a permis

avant toute chose de rencontrer des camarades cheminots de toutes régions et cela a

été très productif à bien des égards. Pour commencer le fait d'effectuer la formation

qu'entre cheminots était une excellente initiative car les problèmes que nous rencontrons dans notre entreprise sont très spécifiques du fait de notre réglementation et de notre Statut. Bien que l'interpro soit enrichissant, dans le cadre de cette formation nous nous serions certainement perdus en chemin sans aller au fond des choses.

Quel a été, pour toi, le moment fort du stage ?

CG : Cela a été l'intervention de l'expert-comptable, commissaire aux comptes, qui s'est révélé très pédagogue et a su aborder avec simplicité un domaine pourtant dur d'approche pour les néophytes que nous sommes. Un second temps fort lorsque nous avons abordé le sujet des droits d'alerte et les mécanismes qu'ils entraînent car, notamment, le droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes prévu au Code du Travail se révèle vaste de domaines d'application et constitue un réel contre-pouvoir lorsqu'il est pleinement activé. Si je peux formuler une remarque la formation gagnerait à être enrichie de l'intervention d'un cabinet d'expertise dans ce domaine. Précision, et pas des moindres, SUPER formateur.



Loïc Bara
région FO Paris Rive-Gauche

Que t'as apporté cette formation ?

LB : Cette formation m'a permis de revenir au coeur du syndicalisme, celui militant, car avant d'être élu

je suis un militant. Ensuite la formation en elle-même m'a permis de comprendre la structure du CSE, reste à utiliser toutes les informations pour représenter au mieux Force Ouvrière.

Quel a été, pour toi, le moment fort du stage ?

LB : C'est incontestablement l'intervention de Fayçal l'expert-comptable, des explications simples claires et précises. Et bien évidemment un très bon groupe de camarades, tous prêts à partager leurs compétences.

Loi Nouveau Pacte Ferroviaire, Convention Collective du ferroviaire, ouverture à la concurrence, réforme des retraites, ...

La fédération SUD-Rail a adressé un communiqué fédéral aux cheminots le 12 juin dernier, la fédération FO Cheminots propose à celle-ci de nous réunir en interfédérale pour chercher à associer les revendications et organiser la lutte nécessaire pour les stopper !



Paris, le 14 juin 2019

François GRASA
Fédération FO Cheminots
Secrétaire Général

A la fédération SUD-Rail

Chers camarades,

Notre fédération a pris connaissance de votre communiqué aux cheminots en date du 12 Juin 2019 se prononçant pour une grève reconductible avant la fin de l'année pour l'abrogation de la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire.

Nous ne pouvons que souscrire à une telle perspective. Nous approuvons pour l'essentiel l'analyse sur l'évolution de l'entreprise historique, découpée en 2 EPIC en 1997, puis en 3 EPIC en 2014 et enfin en 5 sociétés anonymes dès le 1er janvier prochain.

Nous partageons également l'analyse sur le blocage total par le patronat des négociations de la Convention Collective Nationale.

Nous l'affirmons depuis le début des « concertations » sur la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, il n'y a aucune solution réaliste et conforme aux intérêts des personnels comme des usagers en dehors du retour à une SNCF une et indivisible et sous monopole Public d'État du transport ferroviaire.

Nous pensons également que seul un mouvement bloquant effectivement la production est en mesure de faire plier ce gouvernement : les grèves du printemps, malgré un niveau de mobilisation historique, n'ont pas pu faire échec à cette contre-réforme, les modalités de grève n'ayant pas permis de bloquer la production. Nous ajouterons que, pour notre part, un autre sujet majeur impose une riposte à la hauteur des enjeux : la contre-réforme des retraites, et pour les cheminots la liquidation pure et simple du régime spécial, nous impose de réagir massivement. Notre confédération a d'ores et déjà pris l'initiative d'un rassemblement interprofessionnel massif à Paris le 21 septembre, et nous nous prononçons pour une grève interprofessionnelle dans l'unité la plus large pour faire échec à cette contre-réforme.

Voilà chers camarades la position de la fédération FO Cheminots : pour une mobilisation claire, pour bloquer l'économie et obtenir l'abrogation de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire et le retrait du projet de contre-réforme des retraites.

Nous répondrons bien évidemment favorablement à toute proposition de réunion interfédérale sur ces sujets.

Pour l'unité la plus large et la grève jusqu'à satisfaction des revendications, à FO, nous y sommes prêts.

Dans l'attente de vous lire, recevez nos salutations les plus fraternelles.

François GRASA

Fédération FO Cheminots - 68, rue Stéphenson 75018 PARIS

federation@fo-cheminots.fr 01 55 26 94 00

Ne rien lâcher, et unité d'action pour résister !



UD 75 – Congrès des 06 et 07 mai 2019



Le 12^{ème} Congrès de l'Union Départementale de PARIS s'est déroulé les 06 et 07 mai à Paris dans le 11^{ème} arrondissement en présence de nombreux délégués des différentes sections syndicales qui la compose.

François Grasa et Christophe Prat, tous deux membres de la Commission Exécutive de l'UD75, accompagné d'une dizaine de camarades Cheminots étaient présents pour assister et participer aux travaux.



François a été désigné rapporteur de la Commission de Résolution votée très majoritairement dont voici quelques extraits :

« Le Congrès rappelle sa revendication de défense du service public et de l'ensemble des missions qui lui sont attachés. (...) »

« Le Congrès condamne les suppressions d'emplois, les fusions de services, les abandons de missions, les projets de délocalisation de services. (...) »

« Le Congrès se prononce pour le maintien du service public, des statuts et des corps qui en sont les garants. »

« Il se prononce contre la fusion des Instances Représentatives du Personnels (à l'image des CSE), le recours à l'emploi contractuel (qui plus est limité dans le temps) en lieu et place des emplois statutaires, l'introduction de la rupture conven-

tionnelle dans le privé comme dans le public et donc des licenciements, aux transferts autoritaires... (...) »

« Après la gravissime privatisation de fait à la SNCF, la remise en cause des statuts, c'est maintenant au travers de la Loi PACTE, dont le Congrès demande l'abrogation que sont privatisées ou en voie de l'être ENGIE, la Française des Jeux, ADP, ... Là encore, les annonces du chef de l'état ne font que renforcer notre détermination à remettre en cause cette politique, et donc, à organiser la mobilisation pour y mettre un coup d'arrêt. (...) »

Le Congrès s'est déroulé dans très bon esprit et une franche camaraderie, les interventions des délégués ont traduit la liberté d'expression qui nous est chère, et l'intervention du Secrétaire Général de la Confédération Yves Veyrier a illustré le syndicalisme Confédéré.

Le Rapport d'Activité présenté par le Secrétaire Général sortant, Gabriel Gaudy, a été voté à l'unanimité, tout comme le Rapport Financier.



Gabriel Gaudy a été reconduit dans son mandat de Secrétaire Général de l'UD 75 avec une équipe renouvelée à ses côtés. Un Bureau étoffé prend place avec un deuxième adjoint et quelques autres membres dont François Grasa.

La Commission Exécutive renouvelée en partie, mais pas de changement pour les cheminots François et Christophe y sont réélus.

Toutes ces composantes sont déjà en ordre de marche pour soutenir les équipes syndicales et préparer les actions revendicatives à venir.

XXI^{ème} Congrès de la fédéchimie FO



Du 21 au 23 mai dernier se tenait le XXI^{ème} congrès de cette fédération, rassemblant les 250 délégués mandatés par les 700 syndicats de cette fédération.

Un congrès offensif au cours duquel les délégués ont exprimé la nécessité de mettre en place « une riposte à la hauteur des enjeux », au vu des attaques contre les droits des salariés, au premier rang desquelles la future contre-réforme des retraites.

Les nombreux délégués qui sont intervenus à la tribune ont pu montrer leur détermination à combattre les régressions imposées aux salariés. Le secrétaire général de la fédération, réélu pour un cinquième mandat, a rappelé notamment qu'avec la réforme des retraites voulue par le Gouvernement, un système de retraite universel par point, « le niveau des retraites ne sera plus garanti puisque c'est le Gouverne-

ment qui fixera chaque année la valeur du point en fonction du contexte économique », estimant par ailleurs que « c'est à coup sûr une baisse programmée des pensions de 15 à 20%, voire plus ».

Yves Veyrier, Secrétaire Général de la confédération, a eu l'occasion de rappeler devant les congressistes la responsabilité particulière de Force Ouvrière sur un sujet comme celui-ci : « si une organisation syndicale est légitime pour défendre ce qu'elle a bâti en matière de protection sociale, c'est bien Force Ouvrière ».

L'issue du congrès fût au diapason des débats, puisque la résolution adoptée par le congrès « réaffirme la nécessité d'organiser une riposte à la hauteur des enjeux et des attaques » et « mandate la fédération pour aider à la réalisation de la grève générale interprofessionnelle ».

Il va sans dire que la fédération FO Cheminots ne peut que souscrire à un tel positionnement.



FÉDÉRATION FO CHEMINOTS CONGRÈS EXTRA DU 09 MAI 2019

Ce Congrès Extraordinaire réunit au siège de la confédération Force Ouvrière avait pour seul point à son ordre du jour la modification des Statuts Fédéraux. Les 150 délégués ont participé aux débats, ce sont plusieurs dizaines d'interventions de camarades à la tribune qui se sont succédé toute une matinée pour se terminer par des votes article par article.

Ces modifications apportées permettent notamment d'intégrer la nouvelle instance CSE dans nos fonctionnements, de repositionner les syndicats au cœur de l'activité fédérale, de faire évoluer la structure du Secrétariat Fédéral par une logique de zones géographiques, de repositionner les métiers et activités dans cette nouvelle SNCF tout comme ses filiales et Entreprises Ferroviaires Privées.

C'est avec beaucoup de sérieux que se sont déroulés ces travaux, la prochaine étape est la tenue du Conseil National du 25 juin 2019 qui permettra d'enclencher pleinement l'ensemble de ces modifications.

Vive la fédération FO Cheminots, vive la CGT Force Ouvrière !